

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PARTICULIERES DE "PATINE & BADIGEON 64"

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de "Patine & Badigeon 64" et de son client dans le cadre de la vente d'articles présentés dans sa vitrine virtuelle hébergée par le site internet "Un Grand Marché".

Toute prestation accomplie par "Patine & Badigeon 64" implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente particulières.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des articles vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC. Ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande.

"Patine & Badigeon 64" s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue directement par l'intermédiaire du site "Un Grand Marché" et par carte bancaire.

Clause n° 4 : Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 5 : Force majeure

La responsabilité de "Patine & Badigeon 64" ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 6 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Fait à Serres-Castet le 12 décembre 2017

Le représentant légal de Patine & Badigeon 64 :

Lebrun Philippe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PL' or similar initials, with a horizontal line extending to the right from the bottom of the signature.